



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 12 mars 2019 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 2.

CM1903-1244

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

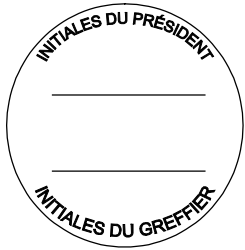


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

- 7.1.1 Changement de la représentation municipale au sein du CERMIM
- 7.1.2 Autorisation de signature – Prolongation de l'entente avec Transports Canada relative à la location d'un véhicule incendie prévoyant des services d'intervention d'urgence à l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.3 Commissions consultatives – Nomination à la présidence et à la vice-présidence
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Demande d'aide financière – Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec – Volet 2
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Autorisation d'appel d'offres – Exportation des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) – Phase II
- 7.6 Aménagement du territoire
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020 – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.2 Affectation du Fonds de développement des territoires 2019-2020 – Politique de soutien aux projets structurants – Politique de soutien aux entreprises
 - 7.7.3 Affectation du Fonds de développement des territoires 2018 – Mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025
 - 7.7.4 Autorisation de signature – Entente relative au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Stratégie d'attraction des personnes
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1 Mandat à l'URLS GÎM – Service-conseil pour l'inventaire et l'évaluation des parcs et espaces récréatifs et sportifs
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

- 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$
- 7.10.3 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-05 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.4 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-05 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.5 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.6 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.7 Adoption du Règlement n° CM-2019-03 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail
8. Affaires diverses
- 8.1 Autorisation de signature – Présentation d'une demande de lotissement au MERN – Zone industrielle lourde
- 8.2 Suivi du dossier de Recycle Auto 2000 IM
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1903-1245

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1903-1246

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 janvier au 22 février 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 470 593,87 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1903-1247

Changement de la représentation municipale au sein du CERMIM

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté, le 10 avril 2018, la résolution numéro CM1804-1062 visant à nommer les élus ou représentants de l'administration municipale aux diverses instances internes et externes requérant une présence municipale;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder au remplacement du représentant désigné par le conseil, en avril 2018, au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes des Îles-de-la-Madeleine (CERMIM);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, M. Jean Hubert, soit nommé comme représentant municipal au sein du conseil d'administration du CERMIM.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

No. de résolution
ou annotation

CM1903-1248

Autorisation de signature – Prolongation de l'entente avec Transports Canada relative à la location d'un véhicule incendie prévoyant des services d'intervention d'urgence à l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a conclu avec Transports Canada une entente relative à la location d'un véhicule de lutte contre les incendies prévoyant, lorsque requis, la fourniture des services d'intervention d'urgence à l'aéroport des Îles;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent prolonger cette entente pour une période additionnelle de 10 ans, selon les mêmes modalités et conditions, et qu'il y a lieu de signer un addenda à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve l'Entente supplémentaire relative au bail de location NK-913 avec Transports Canada pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028;

que le conseil autorise M. Jean Richard à signer l'entente rédigée à cette fin.

CM1903-1249

Commissions consultatives – Nomination à la présidence et à la vice-présidence

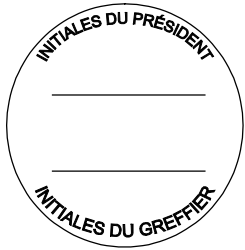
CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté le 21 janvier dernier, une résolution relative à la création de quatre commissions consultatives municipales;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner les représentants municipaux à la présidence et vice-présidence de ces commissions;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que les personnes suivantes soient nommées à la présidence et la vice-présidence des commissions consultatives ci-dessous mentionnées, et ce, pour un mandat de deux ans :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

Commissions consultatives	Présidence	Vice-présidence
Environnement, aménagement du territoire, urbanisme et changements climatiques	Gaétan Richard	Jean-Philippe Déraspe
Loisir, culture et vie communautaire	Jean-Philippe Déraspe	Benoit Arseneau
Travaux publics et sécurité publique	Roger Chevarie	Suzie Leblanc
Développement économique	Richard Leblanc	Rose Elmonde Clarke

FINANCES

CM1903-1250

Demande d'aide financière – Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec – Volet 2

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'agence municipale 9-1-1 du Québec, afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures visant à respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que la Municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec de 10 000 \$, dans le cadre du volet 2 du programme mentionné au préambule;

que le conseil s'engage à en respecter les conditions visant à réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire une partie intégrante totalisant 35 000 \$, et qu'il confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 15 000 \$;

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine atteste par la présente qu'elle



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

se regroupera avec la Municipalité locale de Grosse-Île pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

que le conseil autorise la directrice des finances, M^{me} Danielle Hubert, à signer le formulaire de demande d'aide financière requis à cette fin et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1903-1251

Autorisation d'appel d'offres – Exportation des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) – Phase II

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2018, le conseil a accordé un contrat de transport de matériaux de construction, rénovation et démolition, lesquels avaient été entreposés sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de construction, rénovation et démolition se sont accumulés sur le site du CGMR pendant la dernière année et qu'il y a lieu pour le conseil de prévoir une solution pour disposer des arrivages de 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exporter ces matériaux de construction, rénovation et de démolition pour le traitement à l'extérieur des Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise la Direction de l'hygiène du milieu à procéder à un appel d'offres public pour l'exportation et le traitement de 3000 m³ de résidus de matériaux de construction, rénovation et de démolition.

Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement du Centre de gestion des matières résiduelles.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1903-1252

Priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020 – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'obligation de la Communauté maritime de se conformer à l'article 9 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) qui stipule que l'organisme (la Communauté maritime) doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 a été adopté



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

en 2013 par la Communauté maritime ainsi que par l'ensemble des partenaires socioéconomiques et culturels du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire constitue la feuille de route de la collectivité et qu'il établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention en matière de développement territorial adoptées par la Communauté maritime en décembre 2015 demeurent inchangées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que les orientations du projet de territoire Horizon 2025 ainsi que les objectifs et les actions qui y sont liées constituent les priorités d'intervention 2019-2020 en matière de développement du territoire.

CM1903-1253

Affectation du Fonds de développement des territoires 2019-2020 – Politique de soutien aux projets structurants – Politique de soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires (FDT) permet à la Communauté maritime de réaliser ses mandats en regard du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté, en 2016, la Politique de soutien aux projets structurants et la Politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit affecter annuellement une somme provenant du FDT à la mise en œuvre de ses politiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du FDT prendra fin au 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime affecte une somme minimale de 250 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants ainsi qu'une somme minimale de 312 500 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux entreprises, ces sommes couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2020, date de la fin de l'entente de gestion du Fonds de développement des territoires.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

No. de résolution
ou annotation

CM1903-1254

Affectation du Fonds de développement des territoires 2018 – Mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions du projet de territoire Horizon 2025 relèvent de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et que la réalisation de celles-ci nécessite des investissements;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement du territoire prendra fin le 30 mars 2020 et que le conseil doit affecter les sommes avant le 1^{er} avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise l'affectation d'une somme de 217 500 \$ aux fins de la mise en œuvre de certaines des actions liées au projet de territoire Horizon 2025, et ce, pour les années 2019 et 2020. Cette somme sera réservée aux dossiers suivants : travaux du Forum des partenaires et rencontres annuelles, accompagnement sectoriel en pêche et mariculture, dossier UNESCO et mise en œuvre des stratégies de développement économique;

que le Service de développement du milieu transmette un premier bilan des interventions à la fin de l'année en cours, de manière à ce que la Communauté maritime puisse réaffecter les sommes au besoin.

CM1903-1255

Autorisation de signature – Entente relative au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Stratégie d'attraction des personnes

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement de la Stratégie d'attraction des personnes déposée dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été acceptée;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est en cours d'élaboration;

CONSIDÉRANT la nécessité de transférer au MAMH une autorisation de signature dudit protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur général, Serge Rochon, à signer le protocole d'entente entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'aide financière accordée dans le cadre du programme FARR pour le déploiement de la Stratégie d'attraction des personnes.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM1903-1256

Mandat à l'URLS GÎM – Service-conseil pour l'inventaire et l'évaluation des parcs et espaces récréatifs et sportifs

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite amorcer une réflexion sur l'avenir des installations municipales extérieures de sport et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) a soumis dans un premier volet une offre de service gratuite consistant à effectuer l'inventaire et l'évaluation des parcs et des espaces récréatifs et sportifs extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de base soumise par l'URLS peut être bonifiée dans le cadre d'un deuxième volet pour permettre l'analyse et la collecte de données ainsi que la production de cartes et de plans d'amélioration pour chacun des parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

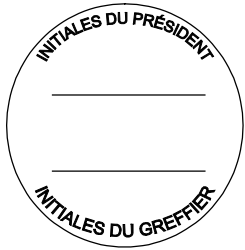
sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve l'offre de service de l'URLS GÎM relative à l'inventaire, l'évaluation ainsi que la production de plans d'amélioration des parcs et espaces récréatifs et sportifs correspondant au volet 1;

que le conseil autorise également la réalisation du volet 2 au prix de 3 650 \$ plus les taxes applicables;

que la directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, soit autorisée à signer tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet;

Cette dépense sera financée à même le budget des redevances éoliennes attribué au Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

No. de résolution
ou annotation

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1903-1257

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$

Le conseiller, M. Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 2 400 000 \$.

CM1903-1258

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du décret gouvernemental n° 1130-2005, cette voie de circulation fait partie du réseau artériel de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à la majorité des voix

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-04 séance tenante.

CM1903-1259

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-05 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

La conseillère, Mme Suzie Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

No. de résolution
ou annotation

CM1903-1260

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-05 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'article 345.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec par lequel toute municipalité peut adopter un règlement établissant les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE le mode de publication prescrit par un tel règlement a préséance sur celui qui est prescrit par l'article 345 de cette même loi ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-05 séance tenante.

CM1903-1261

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

La mairesse de la Municipalité de Grosse-Île, Mme Rose Elmonde Clarke, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

CM1903-1262

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà approuvé un plan de renouvellement des machineries et véhicules;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de procéder au remplacement de deux chargeurs utilisés dans le



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

cadre des opérations du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) et de contracter un emprunt pour financer l'achat des nouveaux chargeurs;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-06
séance tenante.

CM1903-1263

Adoption du Règlement n° CM-2019-03 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir la rémunération des élus et tenir compte des nouvelles règles fiscales;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le règlement n° A-2007-05 et ses modifications, actuellement applicables, par le présent règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

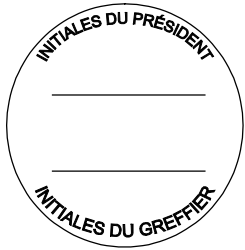
ATTENDU QU' un avis présentant un résumé du règlement a été dûment publié dans le journal *Le Radar* au moins 21 jours précédant la séance ordinaire du conseil au cours de laquelle le présent règlement est adopté;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

que soit adopté le règlement n° CM-2019-03 intitulé : « Règlement sur la rémunération des élus et autres conditions de travail »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM1903-1264

Autorisation de signature – Présentation d'une demande de lotissement au MERN – Zone industrielle lourde

CONSIDÉRANT QU' en vertu d'une entente de gestion territoriale intervenue en mars 2014 avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN), la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est locataire de lots cadastrés situés dans la zone industrielle lourde de Havre-aux-Maisons et gérés par la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est plus en mesure de répondre aux besoins des entreprises recherchant un terrain à des fins industrielles, la zone industrielle lourde ayant atteint sa pleine capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicitée pour développer des emplacements supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la zone industrielle actuellement définie au schéma d'aménagement permet la création de cinq lots de superficies variables;

CONSIDÉRANT le plan d'affaires succinct déposé par la Municipalité à la Communauté maritime relativement à l'utilisation du domaine public à des fins industrielles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le répondant pour les terres publiques à présenter une demande de lotissement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec visant la création de cinq nouveaux lots destinés à être offerts en location à des entrepreneurs.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2019

Suivi du dossier de Recycle Auto 2000 IM

Le maire, Jonathan Lapierre, rectifie certaines informations qui circulent sur les réseaux sociaux au sujet du litige qui opposait la Municipalité et l'entreprise Recycle Auto 2000 IM, lequel litige s'est conclu par une décision de la Cour d'appel en faveur de la Municipalité le 19 février dernier.

Il dresse un bref historique des faits qui ont mené à ce litige et présente le total des frais judiciaires encourus par la Municipalité pour assurer sa défense, soit 65 939 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Appel d'offres relatif à l'exportation des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

CM1903-1265

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 4.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier